

# Auzebosc Info

juin juillet 2020



*édition spéciale*

*Installation du conseil municipal 2020/2026*



# EDITO du Maire

*Nous entrons dans la période estivale avec un gros soupir de soulagement, les vacances tant attendues arrivent, nous allons pouvoir profiter, respirer, échanger, reprendre contact avec les personnes qui nous sont chères, parents, grands-parents et amis.*

*Nous venons de traverser un moment particulièrement difficile et il n'est malheureusement pas certain que les mois à venir nous permettent de savourer cette sortie de crise sanitaire. Cet épisode marquera à jamais nos esprits. Les adultes comme les enfants dans leur grande majorité ont réussi à faire preuve de civisme, et chacun de nos sacrifices durant cette épidémie, nous a permis de nous diriger vers une sortie de crise relativement rapide. Même si nous n'avons pas encore gagné, la lumière au bout du tunnel commence à apparaître, alors essayons de profiter de ces vacances d'été, de faire preuve d'un peu d'insouciance, de vivre l'instant présent, de recharger nos batteries en profitant de nos proches et des instants passés avec eux. Nous pourrions dès la rentrée de septembre faire face si cela était nécessaire.*

*Le 15 mars vous avez décidé en grande majorité d'élire l'équipe que je proposais pour gérer notre commune. Nous remercions toutes les personnes qui ont choisi de nous faire confiance, nous ferons de notre mieux pour remplir la mission qui nous a été confiée. Nous avons présenté un programme ambitieux que nous essayerons de tenir, dans le respect des impératifs financiers et économiques de notre collectivité. Le conseil municipal m'a élu pour le représenter, je m'efforcerai d'être le plus efficace possible, de conduire l'équipe municipale avec rigueur et passion, d'agir dans l'intérêt de tous, de respecter les individualités.*

*Juste après le premier tour, les mesures de confinement n'ont pas permis la mise en place des nouveaux élus. Ce fut un mal pour un bien : en effet nous étions plus d'élus que prévu, les sortants et les nouveaux élus ont travaillé ensemble pour faire face aux directives et obligations que l'état nous imposait. Merci à tous, merci aux élus qui avaient décidé de mettre fin à leur mission et qui ont continué jusque fin mai sans rechigner. Merci à Madame Nicole DEMEILLERS et à Monsieur Jean-Pierre DUMONTIER.*

*Durant cette période de confinement, nous sommes restés attentifs aux besoins de l'ensemble des habitants. Des contacts fréquents ont été pris avec les plus âgés, directement ou par téléphone, mission effectuée par Madame Martine LEBORGNE avec beaucoup de cœur : merci Martine. Nous avons également effectué plusieurs ramassages de déchets verts à votre porte, afin que vous ne soyez pas encombrés sur vos terrains. J'espère que vous avez apprécié ce petit service. Merci aux trois agents municipaux qui ont permis la mise en œuvre de cette action durant cette période délicate.*

*Le 25 mai au soir, la nouvelle équipe municipale a été mise en place officiellement. Nous nous sommes rapidement mis au travail et différentes choses sont prévues dans les semaines à venir : premières réunions des commissions, reprise des travaux d'entretien et de réparation (église, petites rénovations diverses école et mairie), organisation du concours des maisons fleuries etc...*

*Bien entendu le redémarrage se fait sans précipitation et nous saurons être à l'écoute, en veillant à remédier le plus efficacement possible aux tracas que vous pourriez rencontrer, dans la mesure de nos possibilités.*

*Je profite de ce bulletin pour remercier l'équipe des enseignants du groupe scolaire Jacques Dussaux, qui par leur investissement et leur abnégation, nous ont largement facilité la tâche pour la réouverture de notre école (voir ci-contre).*

*Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances.*

*Dominique Macé*

## Sommaire

- 3 - Résultats des élections municipales
- 4 - L'organisation du conseil municipal
- 5-6-7 Le trombinoscope des élus municipaux
- 8-9-10 Finances communales
- 11 - Le CCAS
- 12 - Urbanisme : le PLUi, le droit des tiers
- 13 - Environnement et habitat rural : plaisir et contraintes du jardin
- 14 - Infos pratiques Environnement et OM
- 14 - Concours maisons fleuries
- 15 - bons scolaires ; rentrée des classes ; le lycée agricole.

*rédaction, photos : Danièle Charlet -  
photos de couverture et photos du fleurissement :  
Stéphanie Camaille*

## Le déconfinement à l'école

Reprise de l'école progressive dès le 11 mai et de tous les services périscolaires (garderie et cantine).

Notre fournisseur ne pouvant nous livrer en repas chauds, il a été décidé de faire appel à la «boucherie à la ferme» Lecouteux pour assurer la cantine scolaire le temps que la cuisine évolutive se soit organisée pour un retour à la normale. Les enfants ont ainsi bénéficié d'un service «traiteur», à l'assiette, jusque début juin. Les enfants ont adoré, malgré les distances de sécurité sanitaire imposées : «c'est comme au restaurant», disaient certains...

Merci beaucoup à Anne-Marie Lecouteux qui chaque jour venait livrer les repas et aider au service, merci à Martine Leborgne qui en plus de son aide le midi à la cantine, s'est chargée d'assurer la garderie du soir pour libérer les employées communales réquisitionnées à la désinfection des classes.

Merci également aux employées communales qui ont dû revoir de manière drastique leurs habitudes de travail en cette période compliquée et stressante.

# Résultat des élections municipales de 2020

Les quinze membres du conseil ont été élus au 1er tour le 15 mars 2020

683 électeurs inscrits  
430 votants  
7 bulletins blancs et 8 bulletins nuls  
soit 415 votes exprimés.

**La liste 1 conduite par M. Eric LAMY a obtenu 148 voix**

**La liste 2 conduite par M. Dominique MACÉ a obtenu 267 voix.**

**Nombre de sièges obtenus par chaque liste :**

liste de M. Macé : 13 sièges

liste de M. Lamy : 2 sièges



Tableau du conseil municipal	Fonction de l'élu	Suffrages obtenus
MACÉ Dominique	Maire	267
LEBORGNE Martine	Première adjointe	267
TOURMENTE Moïse	Deuxième adjoint	267
CAMAILLE Stéphanie	Troisième adjointe	267
MOISSON Patrick	Quatrième adjoint	267
DEVAUX Robert	Conseiller municipal délégué	267
SOUDAIS Chantal	Conseillère municipale	267
ANQUETIL Stéphanie	Conseillère municipale	267
REINHOLD David	Conseiller municipal	267
LEFEBVRE Arnaud	Conseiller municipal délégué	267
EFFOSSE Hélène	Conseillère municipale	267
LECOUTEUX Anne-Marie	Conseillère municipale	267
DELLIER Anthony	Conseiller municipal	267
LAMY Eric	Conseiller municipal	148
LECOURT Sophie	Conseillère municipale	148

Les conseillers municipaux sont classés dans un ordre particulier qui va différer de l'ordre dans lesquels ceux-ci figuraient sur les bulletins de vote. C'est ce tableau officiel que nous avons choisi de publier dans ce numéro spécial d'Auzebosc Info.

En haut du tableau, le maire et ses adjoints, du 1er au 4ème. Viennent ensuite les conseillers municipaux, classés en fonction de deux critères : le nombre de voix obtenues le 15 mars dernier et l'âge. Le benjamin du conseil, en sa qualité de plus jeune membre élu, a été nommé secrétaire de la séance d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020, tandis que le doyen, Robert Devaux, présidait l'assemblée pour l'élection du maire.



## ***Ce qui change avec le mandat 2020/2026***

*Le contenu des délégations des 4 maires-adjoints a été revu à partir de ce nouveau mandat pour plus de pertinence, plus d'efficacité, plus de transversalité.*

*Deux conseillers municipaux délégués ont été désignés pour soutenir et compléter les missions des adjoints.*

*Les commissions communales ont été rebaptisées et leurs contenus ont été modifiés (voir page 4).*

# L'organisation du conseil municipal

le maire, les adjoints, les quatre commissions, les conseillers municipaux délégués

## le Maire - Dominique Macé

Il est le représentant de l'Etat dans la commune. Il lui appartient de mener à bien la politique communale, de convoquer le conseil municipal et d'en établir l'ordre du jour, de gérer le budget de la commune, d'organiser les services communaux. Il est le chef du personnel communal durant son mandat, et à ce titre il va organiser le travail des employés, assurer le suivi de la carrière de ceux-ci, gérer les effectifs. En sa qualité d'officier de l'Etat Civil, il officie lors des mariages, il est compétent pour enregistrer un PACS. S'il est absent, l'un de ses adjoints, également officiers de l'Etat Civil, pourra le remplacer.

## 4 Adjoints au Maire

Chaque adjoint pilote une commission dont les membres sont cités en dessous

### 1ère Adjointe Martine Leborgne

Enfance - Famille  
Affaires scolaires  
Affaires sociales  
Culture

membres de la commission

Martine Leborgne  
Stéphanie Camaille  
Arnaud Lefebvre  
Anne-Marie Lecouteux  
Hélène Effosse.

### 2ème Adjoint Moïse Tourmente

Travaux - Voirie  
Bâtiments - Cimetières  
Espaces vert

membres de la commission

Moïse Tourmente  
Patrick Moisson  
Robert Devaux  
David Reinhold  
Anthony Dellier  
Arnaud Lefebvre.

### 3ème Adjointe Stéphanie Camaille

Personnes âgées  
Vie associative  
Evènementiel

membres de la commission

Stéphanie Camaille  
Martine Leborgne  
Anthony Dellier  
Anne-Marie Lecouteux  
Chantal Soudais  
Sophie Lecourt.

### 4ème Adjoint Patrick Moisson

Finances  
Commande publique  
Urbanisme

membres de la commission

Patrick Moisson  
Moïse Tourmente  
Martine Leborgne  
Stéphanie Camaille  
Hélène Effosse  
Arnaud Lefebvre  
Eric Lamy.

## 2 conseillers municipaux délégués

### Robert Devaux

Travaux en régie , accompagnement des trois employés communaux à la voirie et aux espaces verts.

### Arnaud Lefebvre

Informatique, numérique  
liaisons avec l'école



Pages suivantes :  
le «trombinoscope»

Chaque élu a répondu à un mini questionnaire de présentation. Il se dégage de cet ensemble une multitude de compétences qui fait la richesse du groupe et crée l'émulation nécessaire à la dynamique des actions à venir.

Ci-contre la photo de groupe du conseil municipal fraîchement installé, prise à la sortie du conseil municipal du 25 mai dernier. Merci à tous de vous être prêtés à cette séance photo imprimée !



**Dominique Macé - Maire et délégué à la CCYN**  
Elu maire en 2014, c'est son deuxième mandat.

«Je me suis installé à Auzebosc en 2005. Avec mon épouse nous recherchions une maison proche d'Yvetot, elle travaillant à Yvetot et moi à Rouen, où j'exerce la profession de Major de Police. J'ai 5 enfants, dont 3 garçons d'un premier mariage. Mon 4ème fils de 17 ans et sa petite soeur de 14 ans sont de purs auzebocais. Je suis aussi grand-père d'une petite fille de 4 ans. Passionné de jardinage, je passe une grande partie du temps libre qui me reste à faire vivre mon jardin avec vue sur la plaine. Pour maintenir la forme, je pratique le hand-ball au club d'Yvetot.»

**Le maire est assisté dans sa mission par 4 adjoints.  
Chaque adjoint a une délégation qui fixe son domaine d'action.**

**Martine Leborgne - 1ère adjointe et déléguée à la CCYN**  
Enfance, Famille, affaires scolaires, affaires sociales, culture

«Nous sommes arrivés à Auzebosc en 1980. Nous avons fait construire notre maison à Auzebosc, car nous voulions être proche d'Yvetot, mon lieu de travail étant à Yvetot, où j'exerçais le métier de responsable comptable. De plus, en visitant plusieurs lieux, Auzebosc a vraiment été notre coup de cœur. Mes deux fils sont loin, mais ils me font voyager et j'en profite pour passer de longs moments avec mes 3 petits enfants. J'ai plusieurs centres d'intérêt. Ma plus grande passion est la lecture. Après, j'aime la peinture, le cinéma, le théâtre, les comédies musicales. J'aime également beaucoup cuisiner et surtout faire plaisir à mon entourage.»



**Moïse Tourmente - 2ème adjoint**  
Travaux, voirie, bâtiments, cimetières, espaces verts

«Je suis arrivé à Auzebosc en 1974, j'avais 7 ans. Lors du décès prématuré de mon père en 1987, nous avons déménagé. Je suis revenu 9 ans plus tard, en 1996, année où j'y ai acheté ma première maison. J'ai 3 filles, les jumelles ont 16 ans, ma fille aînée est maman de deux petites filles. Je suis chef d'équipe, et je partage mon temps libre entre le bricolage et le jardin. J'adore les voitures de yongtimers. Pour la forme, rien de mieux que la randonnée.»

**Stéphanie Camaille - 3ème adjointe**  
Personnes âgées, vie associative, évènementiel

«J'habite la commune depuis l'âge de 6 ans. Mon concubin est auzebocais de souche car plus de 4 générations de Lecossois ont vécu sur la commune. Nous avons d'ailleurs acheté la maison de mes beaux-parents.... J'ai 2 enfants, ma fille est scolarisée à Auzebosc, et mon fils est étudiant en aménagement paysager. Je travaille à l'hôpital d'Yvetot, en tant qu'aide-soignante. Je suis passionnée par la décoration, les activités manuelles en général, et la photo.»



**Patrick Moisson - 4ème adjoint**  
Finances, commande publique, urbanisme

«Je suis arrivé à Auzebosc en 1982. Après une première expérience d' élu à la ville d'Yvetot, j'ai poursuivi à Auzebosc de 1983 à 2001, en tant qu'adjoint aux finances. J'ai pris ma retraite en 2013. Auparavant, j'étais Ingénieur Territorial à la DDE puis j'ai été détaché au Département, en tant que chef d'agence à la Direction des Routes. J'ai réintégré le conseil municipal en 2014, avec la mission d'adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme. Aujourd'hui je reviens aux finances, en conservant cependant l'urbanisme. En dehors de mes responsabilités communales et intercommunales (au syndicat des bassins versants et au syndicat d'eau et d'assainissement), «j'avale» régulièrement des kilomètres en vélo sur les routes du Pays de Caux.»



### **Robert Devaux - conseiller municipal délégué aux travaux en régie**

*« J'ai fait construire ma maison à Auzebosc lors de la création de la Bichotterie en 1978. J'ai travaillé pour une entreprise de travaux publics d'Yvetot, jusqu'à ma retraite. Je suis conseiller municipal depuis 2008. D'emblée j'ai été intéressé par les travaux dans la commune, et je suis toujours prêt à mettre la main à la pâte si je sais que cela fera gagner du temps et que ce sera moins onéreux pour la commune. Dans les travaux en régie, il faut savoir faire un peu de tout et je ne me contente pas d'aider les 3 employés communaux. J'espère surtout leur transmettre un peu de mon expérience et de mon savoir. Finalement, je suis un retraité très actif, toujours partant. J'ai besoin d'être au grand air dans mon jardin, la meilleure des détente pour moi».*

### **Arnaud Lefebvre - conseiller municipal délégué à l'informatique et aux liaisons avec l'école**

*« Habitant AUZEBOSC depuis 20 ans, j'ai choisi ce village pour le lien familial et également pour sa situation géographique, à mi-chemin entre Rouen et Le Havre. Electricien de formation, je suis maintenant et depuis plus de 10 ans informaticien au sein de la direction des systèmes d'information industriels de RENAULT. Durant ce second mandat, je souhaite m'investir encore plus, contribuer, dynamiser le village et améliorer le quotidien des habitants».*



### **Chantal Soudais**

*« Je suis très attachée à Auzebosc, j'y suis née et avant moi au moins 3 générations. J'ai quitté le village pour m'installer à Yvetot après mon mariage, et 7 ans après nous avons acheté notre maison, et je suis revenue sur la terre de mes ancêtres. J'ai occupé durant plus de 20 ans le poste d'accueil de la mairie, et maintenant que je suis retraitée, c'est un grand plaisir pour moi de revenir à la mairie avec un statut bien différent, d'être utile autrement. Je consacre beaucoup de temps à ma famille, 2 filles et 3 petits-enfants. Pour me détendre et garder la forme, je pratique la marche, le vélo, la gym et la natation.»*

### **Stéphanie Anquetil**

*«Nous avons acheté notre maison à Auzebosc en 2004 après en avoir visité 40 : ce village nous attendait ! La proximité d'Yvetot et l'école toute proche de la maison pour nos 3 enfants ont fortement influencé notre choix. J'occupe un poste de Cadre de Coordination dans un Institut Médico-Educatif depuis 10 ans, et mon mari est Professeur de Musique. Je suis musicienne également : je joue du violon et du piano, seule ou avec des amis. Je suis passionnée par le patrimoine, la gastronomie et la culture des régions que nous visitons durant nos vacances. Enfin, les bons repas avec les amis et la famille font partie des moments importants de ma vie».*



### **David Reinhold**

*« Nous avons acheté notre maison à Auzebosc en 2004, pour la qualité du cadre de vie, et pour que nos trois filles grandissent à la campagne. Récemment, nous avons déménagé de la Bichotterie pour nous installer rue de l'Eglise. Je suis agent de maîtrise, et mon épouse est assistante maternelle (ASMAT). En dehors du travail, je veux profiter de ma famille le plus possible, j'aime bricoler et lire».*

### Hélène Effosse

«Je suis devenue auzebocaise il y a 16 ans. Mon mari et moi avons fait construire la maison à Auzebosc pour des raisons professionnelles, la commune étant située à mi-chemin entre Le Havre et Rouen : je suis Clerc de Notaire, mon mari est infographiste-web designer. Nous souhaitons vivre à la campagne et élever nos enfants dans un cadre de vie privilégié. Nos deux enfants ont 13 et 15 ans maintenant. Lorsqu'ils étaient scolarisés à Auzebosc, j'ai participé à la création de Cartables & Crayons, dont j'ai été présidente jusqu'en 2018. Pour me détendre, je pratique la méditation. J'adore parcourir les brocantes pour chiner/ créer. Mes autres passions sont la lecture, le cinéma, la cuisine, le jardinage».



### Anne-Marie Lecouteux



«Je suis Auzeboscaise depuis 2005, l'année où nous avons construit notre maison à côté de la ferme familiale. Mon mari a toujours été d'Auzebosc où il exerce son métier d'agriculteur. Nous avons 3 enfants, dont deux encore scolarisés à l'école d'Auzebosc. Je suis agricultrice également, et je travaille à la boucherie charcuterie de la ferme. Je suis fière d'habiter cette commune dynamique où chacun peut trouver des occupations (petits et grands), grâce aux diverses associations du village. Quand il me reste un peu de temps, j'aime jardiner.»

### Anthony Dellier

«Nous habitons Auzebosc depuis 11ans, où nous avons fait construire pour nous rapprocher de nos lieux de travail, tout en étant à mi-chemin de Rouen et du Havre (ma ville natale). Nous souhaitons vivre à la campagne, pour que nos enfants puissent grandir dans une maison et profiter de la nature. Je suis chef d'équipe électricien industriel chez Bouygues Énergies et Services, et mon épouse Noémie est chargée de maintenance. Nous avons deux garçons de 11 et 8 ans. Nous avons participé à la création de Cartables & Crayons, et vécu de bons moments dans cette association. Mes loisirs sont la sonorisation (événementiel), le bricolage, le jardinage...»



### Eric Lamy



«Je me suis installé à Auzebosc pour des raisons géographiques un peu particulières : en effet, à l'époque, mon employeur m'a imposé de résider dans un rayon de 5 km autour d'Yvetot. J'exerce la profession d'inspecteur de chantier, et mon épouse est assistante maternelle. Nous profitons aussi souvent que possible des plaisirs familiaux, auprès de nos deux enfants et de nos petits enfants de 4 et 1 an. Je suis passionné d'ornithologie, et j'élève des oiseaux. Parmi mes plus grands plaisirs, il y a le jardinage et le bricolage.»

### Sophie Lecourt

«Je suis arrivée à Auzebosc en 1982. J'ai travaillé pendant 30 ans en temps que vendeuse de fruits et légumes avec divers patrons, puis, en 2011, j'ai été engagée en tant qu'agent technique à la ville d'Yvetot, dans les écoles primaires et maternelles. J'aime cuisiner pour ma famille et amis (les grandes tablées ne me font pas peur), lire et farnier... Je suis de retour au conseil municipal pour un 4ème mandat, cette fois dans l'opposition, mais je serai en opposition constructive, avec objectivité».



# .....Les moyens du Conseil Municipal.....

Les données contenues dans cet article de fond sont extraites des analyses publiées sur le site internet : les deux notes de synthèse à retrouver en PDF en page « documents », l'une concerne le compte administratif 2019 et l'autre le budget de l'année 2020. Si les chiffres du compte administratif de 2019 sont comparés à ceux de 2018, la comparaison d'une année sur l'autre en section d'investissement est généralement peu représentative : il y a des années avec des projets lourds au plan financier, et des années où le poids de l'investissement est plus léger. Tout dépend de leur nature.

Des projets sont déjà engagés par conseil municipal : ils ont été initiés par le conseil municipal sortant, resté en place plus longtemps que prévu à cause d'un ennemi invisible nommé covid19, et repris en cours de route par les nouveaux élus. Le maire sortant ayant obtenu la majorité au conseil municipal, les projets qui avaient été inscrits au budget par l'équipe sortante suivent donc naturellement leur programmation prévisionnelle.

## L'investissement en 2019.....

L'année aura été marquée par deux chantiers importants : finalisation de la cantine/classe (ligne immobilisations en cours), avec les finitions consécutives à la réception du bâtiment fin 2018 ; les travaux de voirie de la ZA du Calvar.

Un 3ème chantier a dû être reporté sur 2020 : la défense incendie (voir page suivante), les travaux ayant fait l'objet d'un décalage en raison d'un hiver excessivement pluvieux.

Dépenses	2019
Emprunts et dettes assimilés	19 600,00
Immobilisations incorporelles	1 400,00
Immobilisations corporelles	117 100,00
Immobilisations en cours	127 600,00
Opérations patrimoniales	22 100,00
total	287 800,00

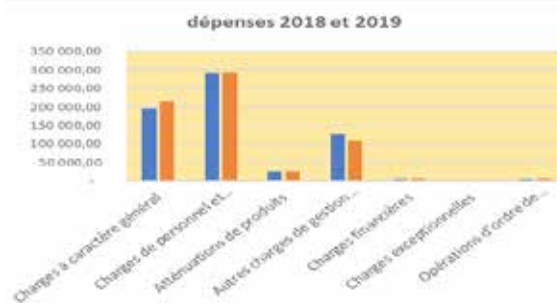
Recettes	2019
Dotations, fonds divers et réserves	132 400,00
Subventions d'investissement reçues	75 200,00
Excédent d'investissement reporté	223 300,00
Opérations d'ordre et de transfert	5 500,00
Opérations patrimoniales	22 100,00
total	458 500,00

## Le fonctionnement en 2019.....

Les dépenses totales de fonctionnement ont peu augmenté entre 2018 et 2019 (8 800 € de plus, soit +1,40 %). La mise en service d'un nouveau bâtiment (la cantine et la classe) a bien sûr généré des dépenses de fonctionnement supplémentaires, mais à relativiser car si des chapitres sont en hausse, d'autres sont en baisse durable. En résumé, on notera :

- Progression des dépenses de personnel : charges de personnel dues à la mise en service en janvier 2019 de la cantine et de la classe, entraînant une augmentation du temps de travail (entretien), confirmation d'un 3ème adjoint technique aux services techniques (voirie, espaces verts...), stabilisation de l'effectif.
- On notera en parallèle une légère diminution des autres charges de gestion courante, liées notamment aux prises de compétences de la CCYN.
- Enfin, les autres chapitres de dépenses restent stables, ou en très légère évolution.

Dépenses de fonctionnement	2018	2019
Charges à caractère général	196 000,00	215 400,00
Charges de personnel et frais assimilés	292 800,00	295 000,00
Atténuations de produits	25 700,00	25 700,00
Autres charges de gestion courante	127 100,00	108 800,00
Charges financières	3 900,00	6 500,00
Charges exceptionnelles	400,00	800,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00	5 500,00
TOTAL	648 900,00	657 700,00



Recettes de fonctionnement	2018	2019
Atténuations de charges	21 100,00	6 500,00
Produits des services...	72 800,00	65 700,00
Impôts et taxes	274 300,00	280 800,00
Dotations, subventions et participations	333 700,00	339 400,00
Autres produits de gestion courante	8 000,00	12 800,00
Produits financiers		
Produits exceptionnels	300,00	3 500,00
Excédent de fonctionnement reporté	310 000,00	296 300,00
TOTAL	1 020 200,00	1 005 000,00

Les recettes de fonctionnement évoluent légèrement dans les chapitres principaux, recettes fiscales et dotations. En revanche, les autres chapitres font apparaître des variations plus importantes, en plus ou en moins, mais qui concernent des valeurs absolues de plus faibles montants.

A noter la baisse du résultat reporté, expliquée par l'autofinancement dégagé pour la section d'investissement de 2019 (75 000 € affectés en investissement)



Le conseil sortant a voté le budget 2020 le 28 février 2020, notamment pour permettre à l'équipe élue de pouvoir commencer son mandat avec un document comptable précis. Le budget 2020 a été établi en tenant compte du besoin de continuité des programmes engagés en investissement :

- programmes à caractère «obligatoire» comme la défense incendie,
- projets inscrits suite à la réunion de la commission des travaux et de la commission des finances.

La situation financière étant bonne, aucun virement du fonctionnement vers l'investissement n'a été nécessaire. L'autofinancement (les reports et les réserves) permet de finaliser les encours en investissement; les travaux d'effacement de réseaux de la rue du Poulrier seront financés par un emprunt (voir encadré). Normalement, fin 2020, les habitants de la rue du Poulrier seront débarrassés des câbles apparents et bénéficieront d'un éclairage public rénové. Bien sûr, difficile à ce jour de garantir que le calendrier des travaux ne sera pas décalé. A l'issue de ce gros chantier, la réfection du revêtement de la voirie sera à envisager, et bien sûr programmée.

**Les chiffres du budget 2020**

**Budget de fonctionnement : 909 600 €**  
dont 349 200 € de crédits reportés

**Budget d'investissement : 418 200 €**  
dont 172 700 € de crédits reportés

**budget total : 1 327 800 €**

le remboursement de l'emprunt de 450 000 €, contracté sur 20 ans, sera de 26 000 € (dont 6 240 € d'intérêts)  
solde dû au 1er janvier 2020 : 420 700 €

nouvel emprunt : 70 000 € pour financer des travaux d'effacement de réseaux ,  
durée de 4 ans au taux d'intérêt de 0,55%.

**Liste des principaux projets**  
qui seront réalisés ou étudiés dès 2020

Effacement réseau Poulrier  
Végétalisation du cimetière  
Réfection de la cour de récréation de l'école  
Réalisation des travaux de pose des réserves incendie (reports de 2019) et pose de deux poteaux incendie  
Renforcement du talus des ouvrages hydrauliques de la zone d'activités du Calvar  
Renforcement des rives rue du Calvaire.



**Photo ci-contre (février 2020)**  
installation de la défense incendie du Poulrier, en réalité deux réserves de 60 m3 couplées. Une autre cuve de 120 m3 a été posée au Clair Bouillon une semaine plus tard. Les deux secteurs sont désormais en conformité au regard du risque incendie.

## La section d'Investissement de l'année 2020 (résumé chiffré)

dépenses	budget 2020	recettes	budget 2020
Emprunts et dettes assimilés	37 600,00	dotations, fonds divers et réserves	88 000,00
Immobilisations incorporelles	7 300,00	subventions reçues	41 000,00
Subventions versées (SDE76)	40 000,00	emprunt et dettes assimilées	70 000,00
Immobilisations corporelles	276 050,00	opération d'ordre de transfert	5 500,00
Immobilisations en cours	16 250,00	opérations patrimoniales	41 000,00
		<b>sous total recettes attendues</b>	<b>245 500,00</b>
Opérations patrimoniales	41 000,00	solde d'exécution positif reporté	172 700,00
<b>total</b>	<b>418 200,00</b>	<b>total</b>	<b>418 200,00</b>

## La section de fonctionnement de 2020.....

Deux chapitres ont été abondés au budget 2020 : les charges générales, dans la mesure où nous aurons à faire face à de plus grandes dépenses d'entretien de voirie et de bâtiment cette année, et le chapitre des frais de personnel, où ont été mis en «réserve» une large partie des excédents reportés.

dépenses	budget 2020	recettes	budget 2020
Charges à caractère général	272 900,00	atténuation de charges	8 660,00
Charges de personnel	435 000,00	produits des services...	52 000,00
Atténuations de produits	30 000,00	impôts et taxes	230 000,00
Charges de gestion courante	153 500,00	dotations, subventions...	259 740,00
Charges financières	7 000,00	autres produits financiers	10 000,00
Charges exceptionnelles	5 700,00	sous total recettes attendues	560 400,00
Opérations d'ordre de transfert	5 500,00	résultat reporté	349 200,00
total	909 600,00	total	909 600,00

### Les données synthétiques du compte administratif 2019 et du budget 2020

(arrondi à la centaine supérieure)

Réalisations de l'année 2019	dépenses	recettes
Fonctionnement	648 900,00	710 190,00
résultat net de fonctionnement : excédent	52 900,00	
Résultat de fonctionnement cumulé (réserves de trésorerie)	349 200,00	
Investissement	287 800,00	458 500,00
résultat net d'investissement : déficit		50 600,00
Résultat d'investissement cumulé (capacité autofinancement)	172 700,00	

budget 2020	fonctionnement	investissement (recettes)	investissement (dépenses)
excédents reportés de 2019 (en crédit)	349 200,00	172 700,00	
restes à réaliser de 2019			142 550,00
nouveaux crédits	560 400,00	245 500,00	275 650,00
total	909 600,00	418 200,00	418 200,00



premiers iris en fleurs sur le toit de la mairie depuis la rénovation de la toiture de chaume

**Investir, c'est créer des équipements utiles à la collectivité, améliorer nos infrastructures, préserver et valoriser le patrimoine communal...**

Il y a 5 ans, la toiture de chaume de la mairie a été remplacée. On ne pense pas toujours à lever la tête, mais cette année les iris étaient en fleurs, peut-être pour la première fois. Une jolie surprise bucolique de printemps. Ces plantes sur le faitage ont un rôle important en dehors de l'aspect esthétique. Elles permettent de maintenir les équilibres nécessaires à la bonne santé du chaume.

# CCAS - le Centre Communal d'Action Sociale

Le nouveau centre communal d'action sociale s'est réuni pour la première fois le 15 juin 2020. Le CCAS compte 13 membres, sept sont issus du conseil municipal, les six autres sont des habitants de la commune. Quatre nouveaux membres ont fait leur entrée au CCAS version 2020/2026 : il s'agit donc d'un groupe expérimenté qui reprend le flambeau.

Jean-Pierre Dumontier, après avoir animé les réunions du CCAS durant 12 ans en tant qu'adjoint aux affaires sociales, a cédé sa place à Martine Leborgne. A la fin de son dernier mandat, il a fait part de son souhait de revenir au CCAS après les élections et c'est avec un peu d'émotion qu'il a réintégré l'assemblée.

Après une présentation des missions du CCAS, Martine Leborgne a demandé à chacun de se présenter rapidement et d'exprimer sa vision de ces missions. Deux pistes principales se sont dégagées de cet échange : l'action en faveur des personnes âgées (mobilité notamment), la nécessité d'une réflexion sur l'accompagnement de la jeunesse. L'aspect budgétaire a été également abordé avec le vote du compte administratif de 2019 et le vote du budget 2020.

**IMPORTANT A SAVOIR** : les secours et demandes d'aides diverses présentées en CCAS sont traitées de manière anonyme.



de gauche à droite : Arnaud lefevre, Martine Leborgne, Christine Perret, Stéphanie Anquetil, Dominique Macé, Chantal Soudais, Stéphanie Camaille, Yves Leclerc, Alain Maingot, Jean-Pierre Dumontier et Laurent Dereix.  
*(Il manque Woody Schiettecatte et Anne-Marie Lecouteux sur cette photo)*

## la Banque Alimentaire

Le CCAS est adhérent de la Banque Alimentaire depuis de nombreuses années. Les personnes les plus démunies ou celles qui, à un moment donné, se trouvent dans une situation compliquée peuvent obtenir une aide alimentaire via cette association. La demande se fait auprès de l'assistant(e) social(e) du Département (rue Zamenoff à Yvetot). Une carte d'adhérent est alors remise à l'ayant droit, qui lui permet d'avoir accès à l'Épicerie Solidaire.

Le CCAS a choisi cette structure pour des raisons éthiques : l'Épicerie Solidaire fonctionne comme n'importe quelle supérette, mais avec des prix très en deçà des prix du commerce. Bien sûr, l'ayant droit doit payer le montant de ses achats, mais il s'agit de produits qu'il aura choisis. L'accueil qui est lui est réservé est de grande qualité : il est important de se sentir accompagné et respecté lorsque la vie ne nous a pas épargné.

Après l'épidémie du coronavirus, il est possible que vous soyez plus nombreux à traverser une période de détresse aussi n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'assistant(e) social(e) au 02 35 95 41 20.

## Permanence en mairie de Martine Leborgne

le jeudi de 10h30 à 11h30  
(ou sur rendez-vous).

Vous aider à effectuer certaines démarches en vue d'obtenir une aide sociale

Vous orienter vers les services compétents

Tout simplement parler et échanger sur un problème personnel d'ordre social

Le PLU communal n'aura vécu que 2 années. A peine notre PLU communal adopté, la CCYN a lancé les études pour la réalisation du plan local d'urbanisme intercommunal. Globalement, notre PLU a été intégré au PLUi, avec quelques variantes, par exemple le positionnement des petites annexes sur un terrain, l'application de certaines distances... Quelques mises à jour ont pu être faites également.

Vous pouvez consulter le PLUi dans sa totalité directement sur le site internet de la CCYN, et notamment les cartes. Pour y accéder, voici le chemin : tapez «Approbation du PLUi - Yvetot Normandie» sur votre moteur de recherches, puis sur le lien qui s'affiche.

Afin de vous simplifier la tâche, des extraits du règlement écrit sont consultables sur [www.auzebosc.com](http://www.auzebosc.com) (pour vous permettre d'aller à l'essentiel).

### Le droit de recours des tiers

Tout projet d'urbanisme donne lieu à une publication par voie d'affichage.

1) Affichage de la copie du récépissé de dépôt. Ce récépissé ne comporte que très peu de données : le nom du pétitionnaire, la date de dépôt du dossier et le numéro d'urbanisme. Par ce biais, les tiers sont avertis de l'existence d'un projet déposé par le propriétaire d'une parcelle.

2) Affichage de l'arrêté signé par le maire. Commence alors le délai de recours des tiers (2 mois), c'est-à-dire la possibilité pour toute personne de déposer un recours motivé auprès du tribunal administratif, à charge pour lui de prouver que le projet d'urbanisme ne respecte pas le droit des tiers ou présente un caractère illégal.

### les principales zones

**UP** : Bichotterie, Tamaris Myosotis, les rues de l'Eglise, des Bleuets, des Magnolias, des Coquelicots, Les Tilleuls, la rue Hutcheson, l'Ancien Verger, les rues du Couvent et du Cornet.

**UH** : l'allée du Lycée Agricole, les secteurs du Poulier et du clair Bouillon, la rue du Calvaire (après Tamaris Myosotis).

**A (zone agricole)** : les secteurs de la Vallerie, de la Hérucherie, la rue d'Yvetot (sauf les deux zones proches du centre bourg et qui étaient en OAP sur le PLU), le secteur de la Bideauderie (sauf zones d'activités).

### Le parcours d'une demande d'autorisation d'urbanisme

L'instruction préalable en mairie

Le pétitionnaire dépose sa demande d'urbanisme à la mairie, qui le transmettra ensuite au service instructeur de la CCYN. A notre niveau, un numéro d'enregistrement est attribué au dossier et la complétude de la demande sera vérifiée. Il va de soi que tout dossier est traité de manière confidentielle : l'adjoint en charge de l'urbanisme et le secrétariat de mairie vont effectuer les contrôles de base avant de soumettre les documents à la signature du maire. Une fois cette phase préalable terminée, le dossier est déposé à la CCYN, accompagnée de l'avis du maire.

### L'instruction à la CCYN

La demande d'autorisation d'urbanisme va être étudiée très précisément par des spécialistes de l'urbanisme. Ceux-ci vont regrouper toutes les données nécessaires à la décision d'accorder ou non l'autorisation. Cela nécessitera la communication des pièces à tous les services compétents afin que ceux-ci donnent un avis : le syndicat de bassin versant Caux-Seine, EDF, le syndicat d'eau...

Après avoir réuni toutes les réponses, et si nécessaire demandé au pétitionnaire des pièces et études complémentaires, le service instructeur va retourner en mairie une proposition d'arrêté accordant (ou NON) l'autorisation d'urbanisme.

Dans le cas de prescriptions particulières, par exemple si le terrain présente une zone d'inconstructibilité, celles-ci sont indiquées sur l'autorisation d'urbanisme et seront obligatoirement respectées.

**Délais** : le délai est de 1 mois pour une déclaration préalable, et de 2 mois pour un permis de construire «ordinaire». Le délai est suspendu si des documents complémentaires sont demandés au pétitionnaire.

### Sur le site internet de la mairie, vous pourrez consulter les pièces suivantes

- **Les dispositions communes à toutes les zones**
- **Les dispositions applicables aux zones définies sur le plan de zonage du PLUi.**

Attention, il faut toujours se référer en premier au document général, le second document vient préciser et abonder les articles contenus dans les dispositions générales : ces dispositions se cumulent.

Pour connaître l'intitulé de la zone où vous habitez, vous pouvez déjà vous repérer grâce à la liste dans l'encart ci-contre. Pour être certain de ne pas vous tromper, n'hésitez pas à nous contacter.

Enfin, pour vous aider à monter votre projet, l'aide du service instructeur de la CCYN peut vous être utile. N'hésitez pas à aller leur présenter votre projet.

*Les différentes cartes du PLUi sont trop lourdes pour notre site internet, aussi ne sont-elles accessibles que via le site de la CCYN.*

**Choisir la vie à la campagne, c'est opter pour une qualité de vie bien différente de celle de la ville, mais également accepter certaines contraintes et obligations...**

Les avantages de la vie à la campagne sont multiples, notamment en matière d'habitat. Pour un budget équivalent, une famille pourra obtenir un logement plus grand, emménager dans une maison individuelle avec jardin.

Disposer d'un jardin = plaisir + un peu de travail. L'un ne va pas sans l'autre, que vous soyez passionnés de jardinage ou non. Si vous manquez de temps ou si pour vous l'entretien est devenu une corvée, le jardin aura des exigences qu'il vous faudra satisfaire, comme la taille des haies de séparation avec vos voisins ou l'espace public. Faire disparaître une haie n'est pas la solution.

- **Les haies mitoyennes** : les différents nés de l'entretien de ces haies sont du ressort du « bon voisinage ». Il appartient à chaque occupant d'entretenir régulièrement sa haie, de la contenir à la hauteur d'1,80 mètres, de ne pas la laisser déborder en largeur chez le voisin. En cas de litige, il est préférable de prendre l'attache du médiateur de la république (au tribunal de grande instance d'Yvetot, rue du Couvent).
- **Les haies de séparation avec l'espace public** : la haie doit atteindre au maximum 1,50 m, ne pas déborder sur la voie publique.

Enfin, le règlement d'urbanisme en vigueur s'applique aux espaces paysagers : vous êtes nombreux à souhaiter remplacer une haie par un mur ou une palissade opaque, afin de ne plus avoir d'entretien, de ne pas être vus de l'extérieur. Vous devez vous référer au PLUi, dispositions communes et dispositions propres à votre zone d'habitat.

### **Obligation d'élaguer les branches des arbres surplombant le domaine public ainsi que de tailler les haies s'avancant dangereusement sur la route...**

Une petite pique de rappel s'impose sur ce sujet car en divers endroits, il a été constaté que la végétation a largement « repris ses aises » par rapport au domaine public, d'où des difficultés de passage pour le camion de ramassage des ordures ménagères, les cars de transport scolaire ainsi que pour les cabines des tracteurs agricoles ou pour la plupart des poids lourds qui « tapent » des branches au passage, ceci sans oublier des gênes notoires de visibilité dans certains carrefours.

**Il est donc rappelé aux propriétaires riverains concernés qu'ils ont l'obligation (en application de l'article R 116-2.5 du code de la voirie routière) de faire procéder sans délai à l'élagage nécessaire pour permettre la libre circulation des véhicules mais également pour libérer les lignes aériennes d'électricité ou de téléphone.**

A défaut d'exécuter eux-mêmes le travail nécessaire, la procédure prévoit que l'élagage d'office peut être décidé par la commune ou par les services concessionnaires des réseaux publics qui se feront rembourser la dépense engagée auprès des propriétaires en infraction, ceci via un titre de perception émis par le Trésor Public.

Et même obligation pour les haies. Pour celles-ci, il est également rappelé aux locataires éventuels que dans le cadre d'un bail d'habitation de résidence principale, le locataire prend à sa charge l'entretien courant du logement, de ses annexes et de son extérieur (même à la campagne !)

Cette obligation est posée par l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989.

L'entretien courant du jardin ne consiste pas uniquement à tondre régulièrement la pelouse. S'il y a des haies et des arbustes, il faut aussi les tailler régulièrement, y compris en limite du domaine public et c'est au locataire de s'en charger au titre de la répartition des charges d'entretien extérieur.

### **Si vous êtes locataire : comment se répartissent les charges d'entretien du jardin ?**

*Dans le cadre d'un bail d'habitation résidence principale, le locataire prend à sa charge l'entretien courant du logement, de ses annexes et de son extérieur. Cette obligation est posée par l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989*

*L'entretien courant du jardin ne consiste pas uniquement à tondre régulièrement la pelouse. S'il y a des allées, il faut également les désherber et en entretenir le sol. S'il y a des massifs, des plates-bandes, des haies, des arbustes : il faut aussi les tailler régulièrement y compris en limite du domaine public. Et c'est au locataire de s'en charger. Lorsque les plantations sont abimées, ou les petits arbustes, il faut les remplacer. Par ailleurs, si le propriétaire a laissé à disposition du locataire un tuyau et du matériel pour l'arrosage, le locataire doit aussi en prendre soin, et les réparer ou les remplacer si besoin.*

#### **L'entretien des arbres**

*En revanche, s'il y a des arbres dans le jardin, ils peuvent avoir besoin d'être élagués. C'est le cas, en particulier si leurs branches dépassent sur la propriété voisine ou sur le domaine public. Qui doit alors prendre en charge cet élagage ? C'est une question délicate, car si l'on s'en tient au décret qui fixe la liste des réparations locatives incombant au locataire fixée par le décret N°87-712, « la taille, l'élagage, et l'échenillage des arbres et arbustes » en font bien partie. En revanche, si on se reporte à la liste exhaustive des charges dites « récupérables » sur le locataire fixée par le décret N° 87-713, seul l'entretien des arbustes y figure, les arbres n'étant pas mentionnés.*

*Vous l'aurez compris : la réponse est franchement ambiguë ! Ce qui n'a pas manqué de générer du contentieux. Et la jurisprudence a tranché en faisant peser sur le propriétaire la charge de l'élagage des arbres.*

**ATTENTION A CE QUE VOUS METTEZ DANS LES SACS DE TRI SELECTIF I**

**VOTRE REDEVANCE ORDURES MENAGERES POURRAIT AUGMENTER SI LES ABUS CONTINUENT**

Il y a une liste des déchets que l'on doit mettre dans les sacs de tri, or celle-ci n'est pas toujours respectée. Par exemple, les masques jetables, les kleenex, les couches usagées ne sont pas recyclables et doivent être jetés avec les ordures ménagères.

Les conséquences de ces négligences sont pécuniaires : la CCYN a un contrat avec l'entreprise qui recycle, et doit payer de lourdes pénalités si les déchets ne sont pas conformes.

**Les usagers risquent de voir leur redevance ordures ménagères augmenter si le tri n'est pas bien fait...**

Les conteneurs sont fournis par la CCYN, qui en reste propriétaire. Vous en êtes le détenteur, et à ce titre, vous avez l'obligation de les garder en bon état, et de ne pas les laisser sur la voie publique une fois vidés.

Détails et autres renseignements sur le site de la CCYN

**Collecte des ordures ménagères**

En cas de jour férié dans la semaine, même un jour férié tombant le samedi :

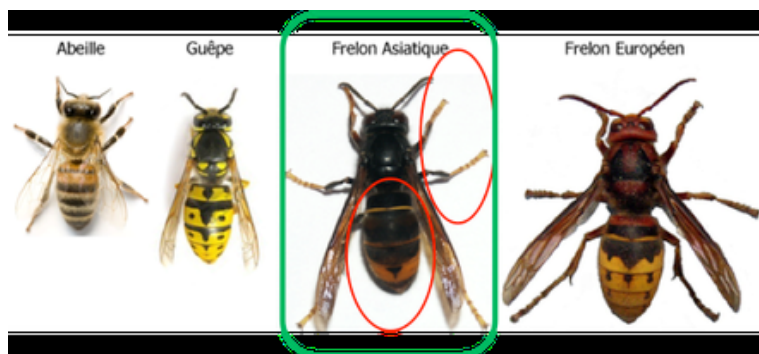
**La collecte est reportée au jour ouvré suivant le jour habituel du ramassage.**

**Déchetterie d'Auzebosc : horaires d'ouverture**

**Du 1er avril au 30 septembre**  
le mardi de 9h à 18h  
le samedi de 9h à 18h.

**Du 1er octobre au 31 mars**  
le mardi de 9h à 17h  
le samedi de 9h à 17h.

**FRELONS ASIATIQUES**



Après avoir hiberné, ces charmantes bestioles font leur retour... Tout nid de frelons asiatique doit faire l'objet d'une destruction rapide.

En cas de découverte d'un nid dans votre jardin ou dans un bâtiment, vous devez appeler la plateforme de lutte collective au **02 77 64 57 76** ou vous connecter sur le site **www.frelonasiatique76.fr**

La commune n'intervient que sur un nid présent sur le domaine public. Tout signalement en mairie sera suivi. En cas d'inaction du propriétaire, un arrêté de mise en demeure sera réalisé.

CONCOURS  
MAISONS  
FLEURIES 2020  
D'AUZEBOSC

Vous souhaitez y participer ?

Inscription en mairie avant le 8 juillet

Le passage du jury est prévu mi-juillet.

RAPPEL :

- 2 catégories ; jardin visible de la rue et jardin paysagé
- La remise des prix aura lieu en octobre

PARLEZ-EN À VOS VOISINS !

## Quelques informations du Lycée Agricole

Alors que la crise sanitaire du Coronavirus COVID-19 est encore présente dans nos esprits et marque de son empreinte la fin de l'année scolaire, le Campus agricole d'Yvetot souhaite plus que jamais mettre en avant la qualité du travail des jeunes qu'il reçoit chaque jour.

Les projets pédagogiques réalisés ont encore été nombreux, de grande qualité et souvent récompensés par des jurys régionaux et nationaux :

- les Licences du CFA pour le concours INNOV'ALIM avec la mise au point d'un saucisson à base de viande d'agneau,
- des élèves du lycée sont lauréats du concours RENOUEVEU de l'Institut de l'élevage sur la thématique du bien être animal
- les écoresponsables qui ont été primés pour un projet contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du festival Alimenterre et d'un appel à projet national (seulement 6 projets retenus au niveau national)
- les élèves de Term STAV qui ont été sélectionnés pour un séjour «~devoir de mémoire~» à Auschwitz organisé par la Région
- des élèves de 1ère générale qui ont décroché un prix pour des visuels dans le cadre de l'action «~Walk, the global walk~»
- des élèves du lycée et du CFA ont représenté le campus lors du salon de l'agriculture à Paris (Ovinpiades, jugement de bétail, trophée national des lycées agricoles)

De nombreuses actions en faveur de la promotion et du développement de notre territoire ont également pu se tenir, mettant la lumière sur notre environnement et le dynamisme local :

- la visite du Ministre de l'agriculture en septembre
- les rencontres nationales des exploitations de l'enseignement agricole
- la Conférence «Prairies» de la DDTM de Seine-Maritime

Ce sont toutes ces actions remarquables que nous souhaitons garder en mémoire avant le retour d'un fonctionnement normalisé et l'accueil à nouveau de plus de 1000 apprenants sur notre beau Campus.

Nicolas NOUAIL - Directeur de NaturaPÔLE



*Le fleurissement de la commune le 22 et le 23 mai : merci aux élus volontaires qui se sont retrouvés avec plaisir après le déconfinement pour mettre en place un millier de plants !*

## Les bons scolaires

**Bénéficiaires :**

**Les enfants et les jeunes gens de 11 à 16 ans**  
(nés entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2009)

**Valeur du bon d'achat : 45 €.**

**Cette somme est exclusivement réservée à l'achat de fournitures scolaires, de fournitures de sport ou de piscine.**

**Le bon scolaire sera à retirer à l'accueil de la mairie dès maintenant et si possible avant le 20 juillet 2020**

**Il vous sera demandé lors de la remise de choisir entre deux fournisseurs yvetotais : Bureau Vallée ou Intersport.**

**Attention : aucun bon ne sera envoyé à domicile ni remis à un enfant ou une tierce personne (sauf décharge écrite de votre part).**

## La rentrée des classes 2020/2021

**Groupe Scolaire Jacques Dussaux**

**Mardi 1er septembre à 9 heures**

**SAUF LES ENFANTS**

**DE PETITE SECTION MATERNELLE**

**(voir plus bas \*\*\*)**

les horaires sont répartis sur 4 jours par semaine :  
9h - 12h      13h 30 - 16h 30

Demandes d'inscription durant les vacances scolaires (si emménagement durant l'été) : merci de passer en mairie et nous en informerons l'école. Dernière semaine d'août, le matin en général, la directrice pourra vous donner rendez-vous pour finaliser le dossier.

**pour contacter l'école :** 0761062s@ac-rouen.fr  
téléphone : 02 35 56 70 25

**Cantine et garderie :** les formulaires d'inscription seront donnés à la rentrée des classes.

Horaires inchangés en ce qui concerne la garderie :  
à partir de 7h45 le matin et jusqu'à 18h le soir.

**\*\*\* Les plus petits vont faire une rentrée échelonnée par groupe de 6, le mardi, le jeudi et le vendredi.**

**Ils apprendront en petit groupe les différents gestes barrière nécessaires dans la classe : le lavage des mains et toutes les petites choses que l'on n'est pas obligé de faire à la maison...**

# Bonnes vacances à tous



A paraître début janvier 2021 : le bulletin annuel «AUZEBOSC 2020»